



PRÉVENIR ET GÉRER UN CONTRÔLE URSSAF

Les étapes de la procédure de contrôle et de redressement

Les contrôles URSSAF suscitent une certaine appréhension de la part des entreprises qui doutent de leur conformité, la législation sociale devenant de plus en plus complexe. Aussi, est-il essentiel d'en maîtriser les grandes étapes (hors travail dissimulé) notamment la méthodologie du contrôle, ses droits et obligations de chacun, cotisant et inspecteur du recouvrement, et d'en connaître les modes de résolution.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8910016

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 990 € HT

Repas inclus

OBJECTIFS

Identifier les postes les plus fréquemment contrôlés
Prendre les précautions indispensables pour réduire les risques de contrôle
Maîtriser les étapes de la procédure de contrôle et de redressement et organiser sa défense

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables des ressources humaines et du personnel
Responsables paie et rémunération
Responsables administratifs et financiers

PRÉREQUIS

Maîtriser les principes de la paie ou avoir suivi "[Pratique de la paie - Niveau 1](#)" (code 10130).

COMPÉTENCES ACQUISES

Gérer une procédure de contrôle URSSAF et de redressement et organiser votre défense

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Prévenir et gérer un contrôle URSSAF

Maîtriser le cadre juridique du contrôle URSSAF

Connaître les acteurs du contrôle

- Les cotisants : employeurs, travailleurs indépendants
- Les agents de contrôle : les inspecteurs du recouvrement, les contrôleurs de l'URSSAF

Identifier les différents types de contrôle

- Le contrôle sur pièces
- Le contrôle par sondage
- Le contrôle sur place

Étude de cas : analyse de cas de redressement

Maîtriser la procédure de contrôle

Identifier les droits et obligations du cotisant

- Cerner les obligations de l'employeur
- Connaître le droit à l'information du cotisant avant le contrôle
- Cerner les prérogatives de l'inspecteur du recouvrement
- Répondre aux propositions et questions de l'inspecteur





Exercice d'application : inventaire des documents à tenir à jour et des précautions indispensables pour réduire les risques de contrôle

Mesurer les conséquences du contrôle

- Les conséquences vis-à-vis des autres administrations
- Les conséquences vis-à-vis des cotisants

Gérer l'issue du contrôle

En l'absence de redressement

En cas de redressement envisagé

- La communication des observations
- La réponse du cotisant aux observations de l'URSSAF
- La réponse de l'URSSAF aux éventuelles observations du cotisant

Identifier les différentes options du cotisant

- La demande de sursis à poursuites
- La demande de réduction des pénalités et majorations de retard
- La transaction
- La contestation : la commission de recours amiable, les tribunaux
- L'inaction : contrainte et opposition à contrainte

Étude de cas : examen des arguments à développer pour sa défense sur différents chefs de redressement

INTERVENANTS

François TAQUET

Avocat spécialiste en droit du travail et protection sociale

CABINET TAQUET

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance

18 nov. 2022

04 avr. 2023

Paris

16 oct. 2023

